

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Septembre 2019

181x19

MARCHE DE NOËL : TARIF 2019

Vu la délibération n°85x88 instituant une régie de recettes pour les droits de place,

La ville organisant un marché de Noël les 14 et 15 décembre 2019 à la Ferme pédagogique située au chemin de la Capelane aux Pennes Mirabeau.

Et afin, de respecter les règles légales inhérentes à l'usage du domaine public,

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- DÉCIDE de fixer le droit de place à 30 euros pour un stand (5 mètres linéaire maximum) pour les 2 jours.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Septembre 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

